



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/GRE/2005/32
22 juillet 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS
ANGLAIS et FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

Groupe de travail de l'éclairage et de
la signalisation lumineuse (GRE)
(Cinquante-cinquième session, 3-7 octobre 2005,
point 20.2 de l'ordre du jour)

PROPOSITION DE PROJET D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT N° 112

(Projecteurs émettant un faisceau de croisement asymétrique)

Communication de l'expert du Groupe de travail «Bruxelles 1952» (GTB)

Note: Le texte reproduit ci-dessous a été établi par l'expert du GTB afin de rendre plus claires les dispositions applicables aux essais des projecteurs conçus pour l'éclairage en virage. La présente proposition s'inspire du Règlement n° 112, jusques et y compris le complément 4 à la version originale.

Les modifications proposées au texte actuel du Règlement sont indiquées en caractères **gras**.

Note: Le présent document est distribué uniquement aux experts de l'éclairage et de la signalisation lumineuse.

A. PROPOSITION

Paragraphe 6.2.9, modifier comme suit:

«6.2.9 Les prescriptions du paragraphe 6.2.5 ci-dessus s'appliquent aussi aux projecteurs conçus pour l'éclairage en virage et/ou qui sont munis de la source lumineuse supplémentaire définie au paragraphe 6.2.10.2. **Dans le cas d'un projecteur conçu pour l'éclairage en virage, son réglage peut être modifié, à condition que l'axe du faisceau ne soit pas déplacé dans le sens de la hauteur de plus de 0,2°.**».

B. JUSTIFICATION

La modification proposée au paragraphe 6.2.9 s'adresse aux services techniques chargés de l'essai des projecteurs conçus pour l'éclairage en virage, pour leur indiquer comment procéder lors de la mesure des valeurs photométriques des différentes positions (quelquefois extrêmes) du faisceau de croisement. Elle tient compte des tolérances du goniomètre et du montage d'essai mais aussi de la position réelle du projecteur sur le véhicule.
